

Doc. 11066
5 October 2006

La nécessité de mener une réflexion mondiale sur les implications de la biométrie pour les droits de l'homme

Proposition de recommandation
présentée par M. Wodarg et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les attentats du 11 septembre 2001 et les attaques terroristes qui ont frappé plusieurs pays dans le monde entier montrent l'urgente nécessité de rendre le monde plus sûr. Assurer la sécurité des citoyens et de la société dans son ensemble est aujourd'hui une priorité de premier ordre. L'utilisation croissante d'applications gérant des informations sensibles, telles que le commerce électronique, l'administration en ligne, la banque en ligne et le suivi médical, appelle le développement de systèmes de vérification de l'identité des utilisateurs qui soient fiables, conviviaux et largement acceptés. La biométrie, qui fonde la vérification de l'identité des personnes sur des caractéristiques intrinsèques de l'être humain, apparaît de plus en plus clairement comme une alternative sérieuse aux solutions traditionnelles telles que les codes personnels et les mots de passe.

Les systèmes d'identification automatisés jouent un rôle de plus en plus central dans les programmes antiterroristes et les politiques de gestion des flux migratoires. Depuis quatre ans, les technologies d'identification connaissent une forte demande axée vers des systèmes plus sûrs et plus largement accessibles. Les responsables politiques ont adopté des lois imposant des normes de sécurité plus strictes et ont pris les mesures nécessaires pour y satisfaire en faisant appel à des systèmes biométriques avancés tels que les passeports et les cartes d'identité biométriques. Dans la société de l'information moderne et mondialisée, la biométrie devient un enjeu de la biopolitique, dont le concept central est celui de l'identité humaine.

Cependant, l'Assemblée s'inquiète de l'absence de garanties concernant la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tels que le respect de la vie privée et le respect de la dignité humaine, dans le contexte actuel d'une utilisation généralisée et incontrôlée d'applications biométriques. Du point de vue des droits de l'homme, l'« informatisation du corps », c'est-à-dire la création d'une interdépendance très étroite entre le corps humain et la technologie, est un motif de vive préoccupation.

L'Assemblée constate que les attitudes à l'égard de la protection des données et des droits de l'homme diffèrent d'un continent à l'autre. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, les lois sur la protection de la vie privée appréhendent ces droits principalement sous l'angle du consommateur, tandis qu'en Europe la protection de la vie privée est considérée comme un droit fondamental. L'Assemblée estime que les principes éthiques et les droits de l'homme sont des valeurs universelles qui doivent être pleinement respectées dans des contextes aussi sensibles que ceux de l'identité humaine et de la lutte contre le terrorisme. Elle considère en outre que toute politique visant à régir les technologies d'identification doit, pour être efficace, s'inscrire au niveau mondial.

A la lumière de ce qui précède et dans l'esprit du 3^e Sommet et de la récente Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, l'Assemblée est convaincue que le Conseil de l'Europe, en tant que grande organisation paneuropéenne pour la protection des droits de l'homme, a un rôle important à jouer dans ce domaine qui touche à la fois à la protection des données à caractère

personnel, à la biomédecine et aux droits de l'homme. Ayant joué un rôle pionnier dans l'institutionnalisation de la notion de bioéthique, il devrait se pencher sur la collecte et le stockage des données biométriques sous l'angle de l'éthique et des droits de l'homme, en partenariat avec le projet BITE (Biometric Identification Technology Ethics) de la Commission européenne. L'Assemblée invite ses Etats membres à promouvoir les efforts européens de recherche pluridisciplinaire sur les moyens d'améliorer la sécurité, le respect de la vie privée et de la dignité humaine, et la transparence technologique, dans le but de satisfaire au besoin croissant de sécurité et de fiabilité de notre société de l'information numérique.

Signé¹:

WODARG, Wolfgang, Allemagne, SOC
COŞKUNOĞLU, Osman, Turquie, SOC
de MELO, Maria Manuela, Portugal, SOC
de PUIG, Lluís Maria, Espagne, SOC
DZEMBRTZKI, Detlef, Allemagne, SOC
FOMENKO, Alexander, Fédération de Russie, GUE
HUSEYNOV, Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
McINTOSH, Andrew, Royaume-Uni, SOC
PAPADIMITRIOU, Elsa, Grèce, PPE/DC
PAPADOPOULOS, Antigoni, Chypre, ADLE
SPILIOTIS-SAQUET, Christophe, Monaco, PPE/DC
TEKELİOĞLU, Mehmet, Turquie, PPE/DC
TXUEKA, Iñaki, Espagne, ADLE

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe